



LE JEUDI 11 JUILLET 2013

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance extraordinaire du comité exécutif de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le jeudi 11 juillet 2013, à 18 h 05, à laquelle sont présents :

Marc Beaulieu
Cécile Gauthier
France Turcotte

Jacques D'Août
Sylvain Léger

Absences

Marc Carrière
Anik Morin

Jocelyn Fréchette

Représentant du comité de parents :

Luc Trottier

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général
Odette Bernier, directrice des ressources humaines

La séance est ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 01-CE (2013-2014)

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HUIS CLOS

RÉSOLUTION 02-CE (2013-2014)

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE le comité exécutif siège à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 18 h 08.

Le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, présente le dossier d'un membre du personnel-cadre.

L'employé concerné et des représentants de son association font état de leurs observations.

L'employé concerné et les représentants de son association quittent leur siège, il est 18 h 41.

RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

RÉSOLUTION 03-CE (2013-2014)

Il est proposé par monsieur Luc Trottier, représentant du comité de parents;



QUE le comité exécutif revienne en séance publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 19 h 31.

HUIS CLOS

RÉSOLUTION 04-CE (2013-2014)

Il est proposé par monsieur Luc Trottier, représentant du comité de parents;

QUE le comité exécutif siège à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 19 h 32.

RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

RÉSOLUTION 05-CE (2013-2014)

Il est proposé par monsieur Luc Trottier, représentant du comité de parents;

QUE le comité exécutif revienne en séance publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 19 h 43.

MEMBRE DU PERSONNEL – MESURE DISCIPLINAIRE

RÉSOLUTION 06-CE (2013-2014)

Attendu que le 27 juin dernier, alors qu'il était en fonction à titre de directeur d'école, l'employé dont le matricule est le [REDACTED]* a eu un comportement inapproprié en regard de ses responsabilités;

Attendu que l'employé concerné était accompagné de membres du personnel syndiqué sous son autorité;

Attendu qu'il a permis aux employés sous son autorité d'avoir le même comportement fautif, et ce, sur le temps de travail défrayé par la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu que ce comportement a été rendu public aux autres membres du personnel de l'école concernée lors d'une activité sociale, [REDACTED]*

Attendu que ce comportement constitue un manque de jugement qui ne peut être toléré;

Attendu que l'enquête effectuée a permis de confirmer les faits reprochés à l'employé concerné;

Attendu que la CSCV considère qu'il s'agit d'une faute grave et que cela ternit l'image de la CSCV;

Attendu la rencontre du 4 juillet 2013 au cours de laquelle l'employé concerné a été dûment informé qu'une sanction disciplinaire était envisagée;

Attendu les termes de la lettre datée du 8 juillet 2013 informant l'employé concerné de l'intention de la CSCV d'imposer une sanction disciplinaire lors du comité exécutif du 11 juillet 2013;



598

Attendu que ladite lettre informait l'employé concerné et son association qu'ils leur étaient possibles de faire des représentations devant le comité exécutif le 11 juillet 2013;

Attendu les représentations effectuées par l'employé concerné et son association lors de la présente séance;

Après mûres délibérations;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE l'employé dont le matricule est le [REDACTED] * soit rétrogradé à titre de directeur adjoint, effectif le 12 juillet 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**FACTURATION RELATIVE À LA TENUE DU BAL DES FINISSANTS
DE L'ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN, À GATINEAU – AUTORISATION DE
PAIEMENT**

RÉSOLUTION 07-CE (2013-2014)

Attendu que l'École secondaire Hormisdas-Gamelin a tenu son bal des finissants le 22 juin dernier;

Attendu qu'en vertu de l'alinéa 4.6 de l'article 7.3 du *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs (C.C.R 43 2013)*, la responsabilité d'approuver le paiement d'une facture d'un montant entre 50 000 \$ et 100 000 \$ revient au comité exécutif;

Il est proposé par monsieur Luc Trottier, représentant du comité de parents;

QUE ce comité exécutif autorise le paiement de la facturation afférente au bal des finissants de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin au montant de soixante-huit-mille-cent-trente-quatre dollars (68 134,59 \$) taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Questions relatives à la séance

Monsieur Luc Trottier

- . Dossier mesure disciplinaire : mesures prises à l'égard des autres employés ayant participé au comportement fautif.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 08-CE (2013-2014)

Il est proposé par madame la commissaire France Turcotte;

QUE la séance soit levée.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 30 octobre 2013, à 18 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 19 h 51.

Marc Beaulieu,
Président du comité exécutif

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général

* Des informations ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels.